

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-098 du 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 juillet 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes E. GARRET, M. GARIN et F. LETURCO,

MM. B.V. CAILLE, P. VISENTIN, J. CAPELLE, G. TRANNIN et J.L. DESCAMPS

M. B.V. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. VAILLANT,
Mme M. GARIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. LEJOSNE,
Mme F. LETURCO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. D. BOUQUILLON,
M. J. CAPELLE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Lecture Publique – Projet de Bibliothèque-Médiathèque Tête de réseau. Subvention DRAC.

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de l'avancement du projet de construction de la bibliothèque médiathèque de Bapaume qui est appelée à occuper la fonction de bibliothèque tête du réseau de lecture publique en Sud Artois.

Monsieur le Président rappelle la démarche initiée par l'intercommunalité depuis plusieurs années pour définir la stratégie de l'intercommunalité en matière de lecture publique (Etude réalisée par le Cabinet ABCD), pour déterminer le programme d'une bibliothèque tête de réseau (Etude réalisée par le Cabinet JIGSAW) et enfin pour assurer la conduite de cette opération (Maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet d'Architecture ZISSELER).

Monsieur le Président souligne également l'opportunité qui s'est offerte à l'intercommunalité d'acquérir en Centre-Ville de la Commune de Bapaume d'une cellule en rez-de-chaussée de la résidence HELENA et de l'acquisition d'une bâtisse mitoyenne permettant de pouvoir disposer d'une surface de 425 m² pour créer la bibliothèque médiathèque, tête du réseau intercommunal de lecture publique.

Monsieur le Président détaille le rôle important qui sera dévolu à cet équipement communautaire qui sera doté de moyens numériques permettant d'assurer le catalogage et la circulation de l'ensemble des documents et ouvrages sur l'ensemble du réseau. La nouvelle bibliothèque proposera également des animations culturelles adaptées et variées qui contribueront à promouvoir la lecture publique.

Monsieur le Président précise que ce projet est éligible à une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et qu'il est nécessaire de revoir le plan de financement de cette opération hors aménagement intérieur et informatisation en tenant compte des résultats de consultation d'une part et des dernières discussions avec les services intéressés d'autre part. Ce plan de financement se résume de la façon suivante :

Plan de Financement				
Coût de l'opération	Montant € HT	Financement	Montant € HT	%
Dépenses		Recettes		
Acquisitions foncières	576 000,00 €	Subvention DRAC	348 408,21 €	23,52 %
Démolition	34 630,00 €			
Travaux de construction	761 894,96 €	Subvention Dépt 62	247 080,00 €	16,68 %
Etudes	15 365,00 €			
Honoraires	93 760,57 €	Subvention FNADT	577 843,70 €	39,00 %
		Fonds Propres	308 318,62 €	20,80 %
Coût € HT	1 481 650,53 €	Coût €	1 481 650,53 €	100,00

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le dossier de demande de subvention concernant ce projet d'équipement communautaire au titre du Ministère de la Culture – Direction Régionale des affaires Culturelles pour le volet construction de l'équipement ;
- de solliciter sur ce dossier l'aide maximale de la part des Services de l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération ;
- de solliciter l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier assuré sans pouvoir préjuger de l'octroi d'une quelconque subvention ;
- d'assurer le financement de 20% des dépenses prévues pour la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 10 juillet 2020 et transmission en Préfecture.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2020-098 du 10/07/2020

Bibliothèque Médiathèque de Bapaume

Demande de subvention Construction DRAC.